Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_007-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.007 - VENTE EN PLEINE PROPRIETE – CEBR – SERVICE D'EAU POTABLE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Ferrand,
Vu l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 modifiant les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et intégrant l'ensemble des communes de Montfort Communauté dans le périmètre de la Collectivité,

Vu le PV de réintégration comptable des biens de la ville de Montfort-sur-meu mis à disposition de Montfort Communauté au titre du service public de l'eau potable signé le 22 décembre 2025,

CONSIDERANT la demande de CEBR de pouvoir disposer en pleine propriété des parcelles à proximité des captages d'eau potable,

CONSIDERANT qu'il est possible de satisfaire à cette demande, sous réserve d'un maintien de la parcelle C 1045 en propriété communale,

Vu la décision n°2025-132 du comité syndical de la CEBR du 16 décembre 2025 portant sur les modalités de transfert des biens de la commune de Montfort sur Meu,

Vu l'avis de la commission Transition écologique du 6 mars 2025,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_007-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

Après avoir délibéré, à 14 voix pour et 10 abstentions (Mmes CHAUVIN - DAVID – METENS – RICHOUX et M. BOURGOGNON - DESSAUGE - FIERDEHAICHE - PARTHENAY – THIRION – TILLARD), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert des biens physiques cadastrés liés au service d'eau potable en pleine propriété par acte notarié au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui s'acquittera des frais notariés ; la vente se fera à titre gratuit.
- **FINALISE** les opérations comptables nécessaires à cette opération, en lien le cas échéant avec Montfort communauté et la CEBR ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention telle qu'annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de transfert des biens en pleine propriété et toute disposition nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur le Président de Collectivité Eau du Bassin rennais
- Monsieur le Président de Montfort Communauté

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh